

**RETURN BIDS TO:  
RETOURNER LES SOUMISSIONS À :**

[annette.damour@tc.gc.ca](mailto:annette.damour@tc.gc.ca)

**REQUEST FOR PROPOSAL  
DEMANDE DE PROPOSITION**

Comments – Commentaires

**Proposal To: Transport Canada**

We hereby offer to sell to Her Majesty the Queen in right of Canada, in accordance with the terms and conditions Set out herein, referred to herein or attached hereto, the goods, services, and construction listed herein and on any attached sheets at the price(s) Set out thereof.

On behalf of the bidder, by signing below, I confirm that I have read the entire bid solicitation including the documents incorporated by reference into the bid solicitation and I certify that:

1. The bidder considers itself and its products able to meet all the mandatory requirements described in the bid solicitation;
2. This bid is valid for the period requested in the bid solicitation;
3. All the information provided in the bid is complete, true and accurate; and
4. If the bidder is awarded a contract, it will accept all the terms and conditions Set out in the resulting contract clauses included in the bid solicitation.

**Proposition à : Transports Canada**

Nous offrons par la présente de vendre à Sa Majesté la Reine du chef du Canada, aux conditions énoncées ou incluses par référence dans la présente et aux annexes ci-jointes, les biens, services et construction énumérés ici sur toute feuille ci-annexées, au(x) prix indiqué(s).

En apposant ma signature ci-après, j'atteste, au nom du soumissionnaire, que j'ai lu la demande de propositions (DP) en entier, y compris les documents incorporés par renvoi dans la DP et que :

1. le soumissionnaire considère qu'il a les compétences et que ses produits sont en mesure de satisfaire les exigences obligatoires décrites dans la demande de soumissions;
2. cette soumission est valide pour la période exigée dans la demande de soumissions ;
3. tous les renseignements figurant dans la soumission sont complets, véridiques et exacts; et
4. si un contrat est attribué au soumissionnaire, ce dernier se conformera à toutes les modalités énoncées dans les clauses concernant le contrat subséquent et comprises dans la demande de soumissions.

<b>Title – Sujet</b>	
Exigences de l'infrastructure de positionnement, navigation et synchronisation aux fins d'automatisation du réseau de transport : un aperçu	
<b>Solicitation No. – N° de l'invitation</b>	<b>Date</b>
T8080-200288	06-NOV-2020
<b>Client Reference No. – N° référence du client</b>	
T8080-200288	
<b>GETS Reference No. – N° de référence de SEAG</b>	
<b>Solicitation Closes L'invitation prend fin</b>	<b>Time Zone Fuseau horaire</b>
<b>at – à</b> 02 :00 PM – 14h00	Eastern Daylight Time (EDT)
<b>on – le</b> 07-DÉC-2020	Heure avancée de l'est (HAE)
<b>F.O.B. - F.A.B.</b>	
<b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/>	<b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>
<b>Address inquiries to – Adresser toute demande de renseignements à :</b>	
<b>Annette D'Amour</b>	
<b>Area code and Telephone No. Code régional et N° de téléphone</b>	<b>Facsimile No. / e-mail N° de télécopieur / courriel</b>
506-377-2041	<a href="mailto:annette.damour@tc.gc.ca">annette.damour@tc.gc.ca</a>
<b>Destination – of Goods, Services, and Construction: Destination – des biens, services et construction</b>	
National Capital Region	

**Instructions:** See Herein

**Instructions :** Voir aux présentes

<b>Delivery required -Livraison exigée</b>	<b>Delivery offered -Livraison proposée</b>
See Herein – Voir aux présentes	
<b>Jurisdiction of Contract:</b> Province in Canada the bidder wishes to be the legal jurisdiction applicable to any resulting contract (if other than as specified in solicitation) <b>Compétence du contrat :</b> Province du Canada choisie par le soumissionnaire et qui aura les compétences sur tout contrat subséquent (si différente de celle précisée dans la demande)	
<b>Vendor/firm Name and Address Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b>	
<b>e-mail - courriel</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/firm (type or print) Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

## TABLE DES MATIÈRES

<b>PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX .....</b>	<b>2</b>
1.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	2
1.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	2
1.3 COMPTE RENDU .....	2
<b>PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES .....</b>	<b>2</b>
2.1 INSTRUCTIONS, CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	2
2.2 PRÉSENTATION DES SOUMISSIONS .....	3
2.3 ANCIEN FONCTIONNAIRE .....	3
2.4 DEMANDES DE RENSEIGNEMENTS – EN PÉRIODE DE SOUMISSION.....	4
2.5 LOIS APPLICABLES .....	5
2.7 PROCESSUS DE CONTESTATION DES OFFRES ET MÉCANISMES DE RECOURS.....	5
<b>PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS.....</b>	<b>5</b>
3.1 INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS .....	5
<b>PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION .....</b>	<b>6</b>
4.1 PROCÉDURES D'ÉVALUATION.....	6
4.2 MÉTHODE DE SÉLECTION .....	7
<b>PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....</b>	<b>8</b>
5.1 ATTESTATIONS EXIGÉES AVEC LA SOUMISSION .....	8
5.2 ATTESTATIONS PRÉALABLES À L'ATTRIBUTION DU CONTRAT ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	8
<b>PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT .....</b>	<b>9</b>
6.1 EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ.....	9
6.2 ÉNONCÉ DES TRAVAUX .....	9
6.3 CLAUSES ET CONDITIONS UNIFORMISÉES .....	10
6.4 DURÉE DU CONTRAT .....	10
6.5 RESPONSABLES.....	10
6.6 DIVULGATION PROACTIVE DE MARCHÉS CONCLUS AVEC D'ANCIENS FONCTIONNAIRES .....	11
6.7 PAIEMENT .....	11
6.8 INSTRUCTIONS RELATIVES À LA FACTURATION.....	12
6.9 ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES .....	12
6.10 LOIS APPLICABLES .....	13
6.11 ORDRE DE PRIORITÉ DES DOCUMENTS .....	13
6.12 CLAUSES DU <i>GUIDE DES CUA</i> .....	13
6.13 RÈGLEMENT DES DIFFÉRENDS .....	13
<b>ANNEXE «A» - ÉNONCÉ DES TRAVAUX.....</b>	<b>14</b>
<b>ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT (PROPOSITION FINANCIÈRE).....</b>	<b>23</b>
<b>ANNEXE «C» - CRITÈRES OBLIGATOIRES ET TECHNIQUES COTÉS .....</b>	<b>25</b>
<b>ANNEXE «D» - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE .....</b>	<b>33</b>

## **PARTIE 1 – RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX**

### **1.1 Exigences relatives à la sécurité**

Il n'y a aucune exigence de sécurité pour ce projet. Si les ressources de l'entrepreneur nécessitent un accès sur place aux installations gouvernementales, elles seront escortées en tout temps.

### **1.2 Énoncé des travaux**

Transports Canada recherche un entrepreneur qui accomplira une analyse des besoins en infrastructure de positionnement, navigation et synchronisation (PNS) en vue de la mise en place des réseaux de transport automatisés de prochaine génération. Le projet comprend les tâches suivantes :

- La mise sur pied d'un groupe de travail regroupant les principaux acteurs fédéraux afin d'élaborer et de recommander une stratégie fédérale visant à soutenir les besoins en positionnement GNSS des réseaux de transport de prochaine génération.
- Une analyse et un résumé exhaustifs de la conjoncture canadienne et mondiale en ce qui concerne les GNSS renforcés, avec un accent sur les fournisseurs de services précisés à la section 3.
- Une analyse et un résumé des plans de développement de produits de PNS par les fournisseurs de services canadiens, y compris des recherches primaires et secondaires par les principaux intervenants (c.-à-d. consultations directes et examens de documents).
- Un atelier d'une journée pour échanger et pour discuter des résultats, ainsi qu'un rapport de recommandations.

### **1.3 Compte rendu**

Les soumissionnaires peuvent demander un compte rendu des résultats du processus de demande de soumissions. Les soumissionnaires devraient en faire la demande à l'autorité contractante dans les 15 jours ouvrables, suivant la réception des résultats du processus de demande de soumissions. Le compte rendu peut être fourni par écrit, par téléphone ou en personne.

## **PARTIE 2 – INSTRUCTIONS À L'INTENTION DES SOUMISSIONNAIRES**

### **2.1 Instructions, clauses et conditions uniformisées**

Toutes les instructions, clauses et conditions identifiées dans la demande de soumissions par un numéro, une date et un titre sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

Les soumissionnaires qui présentent une soumission s'engagent à respecter les instructions, les clauses et les conditions de la demande de soumissions, et acceptent les clauses et les conditions du contrat subséquent.

Le document [2003](#) (2020/05/28) Instructions uniformisées - biens ou services - besoins concurrentiels, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

Le paragraphe 5.4 du document [2003](#), Instructions uniformisées – biens ou services – besoins concurrentiels, est modifié comme suit :

Supprimer : 60 jours

Insérer : 120 jours

### 2.1.1 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
C9000T	Prix	2010/08/16

### 2.2 Présentation des soumissions

L'autorité contractuelle locale doit recevoir les soumissions identifiées en respect de la date et l'heure indiquée à la page -1- de la sollicitation. Les soumissions doivent être envoyées par courriel à [annette.damour@tc.gc.ca](mailto:annette.damour@tc.gc.ca)

Référer à la Partie 3, section 3.1 « soumissions électronique »

### 2.3 Ancien fonctionnaire

Les contrats attribués à des anciens fonctionnaires qui touchent une pension ou qui ont reçu un paiement forfaitaire doivent résister à l'examen scrupuleux du public et constituer une dépense équitable des fonds publics. Afin de respecter les politiques et les directives du Conseil du Trésor sur les contrats attribués à des anciens fonctionnaires, les soumissionnaires doivent fournir l'information exigée ci-dessous avant l'attribution du contrat. Si la réponse aux questions et, s'il y a lieu les renseignements requis, n'ont pas été fournis par le temps où l'évaluation des soumissions est complétée, le Canada informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel l'information doit être fournie. Le défaut de se conformer à la demande du Canada et satisfaire à l'exigence dans le délai prescrit rendra la soumission non recevable.

#### Définition

Aux fins de cette clause,

« ancien fonctionnaire » signifie tout ancien employé d'un ministère au sens de la [Loi sur la gestion des finances publiques](#), L.R., 1985, ch. F-11, un ancien membre des Forces armées canadiennes ou de la Gendarmerie royale du Canada. Un ancien fonctionnaire peut être :

- a. un individu;
- b. un individu qui s'est incorporé;
- c. une société de personnes constituée d'anciens fonctionnaires; ou
- d. une entreprise à propriétaire unique ou une entité dans laquelle la personne visée détient un intérêt important ou majoritaire.

« période de paiement forfaitaire » signifie la période mesurée en semaines de salaire à l'égard de laquelle un paiement a été fait pour faciliter la transition vers la retraite ou vers un autre emploi par suite de la mise en place des divers programmes visant à réduire la taille de la fonction publique. La période de paiement forfaitaire ne comprend pas la période visée par l'allocation de fin de services, qui se mesure de façon similaire.

« pension » signifie une pension ou une allocation annuelle versée en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), L.R., 1985, ch. P-36, et toute augmentation versée en vertu de la [Loi sur les prestations de retraite supplémentaires](#), L.R., 1985, ch. S-24, dans la mesure où elle touche la LPFP. La

pension ne comprend pas les pensions payables conformément à la [Loi sur la pension de retraite des Forces canadiennes](#), L.R., 1985, ch. C-17, à la [Loi sur la continuation de la pension des services de défense](#), 1970, ch. D-3, à la [Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada](#), 1970, ch. R-10, et à la Loi sur la pension de retraite de la Gendarmerie royale du Canada, L.R., 1985, ch. R-11, à la [Loi sur les allocations de retraite des parlementaires](#), L.R., 1985, ch. M-5, et à la partie de la pension versée conformément à la [Loi sur le Régime de pensions du Canada](#), L.R., 1985, ch. C-8.

### **Ancien fonctionnaire touchant une pension**

Selon les définitions ci-dessus, est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire touchant une pension? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante pour tous les anciens fonctionnaires touchant une pension, le cas échéant :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. la date de cessation d'emploi dans la fonction publique ou de la retraite.

En fournissant ces renseignements, les soumissionnaires acceptent que le statut du soumissionnaire retenu, en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension, figure dans les rapports de divulgation proactive, sur les sites Web des ministères, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) et aux [Lignes directrices sur la divulgation des marchés](#).

### **Directive sur le réaménagement des effectifs**

Est-ce que le soumissionnaire est un ancien fonctionnaire qui a reçu un paiement forfaitaire en vertu de la Directive sur le réaménagement des effectifs? **Oui** ( ) **Non** ( )

Si oui, le soumissionnaire doit fournir l'information suivante :

- a. le nom de l'ancien fonctionnaire;
- b. les conditions de l'incitatif versé sous forme de paiement forfaitaire;
- c. la date de la cessation d'emploi;
- d. le montant du paiement forfaitaire;
- e. le taux de rémunération qui a servi au calcul du paiement forfaitaire;
- f. la période correspondant au paiement forfaitaire, incluant la date du début, d'achèvement et le nombre de semaines;
- g. nombre et montant (honoraires professionnels) des autres contrats assujettis aux conditions d'un programme de réaménagement des effectifs.

## **2.4 Demandes de renseignements – en période de soumission**

Toutes les demandes de renseignements doivent être présentées par écrit à l'autorité contractante au moins sept (7) jours civils avant la date de clôture des soumissions. Pour ce qui est des demandes de renseignements reçues après ce délai, il est possible qu'on ne puisse pas y répondre.

Les soumissionnaires devraient citer le plus fidèlement possible le numéro de l'article de la demande de soumissions auquel se rapporte la question et prendre soin d'énoncer chaque question de manière suffisamment détaillée pour que le Canada puisse y répondre avec exactitude. Les demandes de

renseignements techniques qui ont un caractère exclusif doivent porter clairement la mention « exclusif » vis-à-vis de chaque article pertinent. Les éléments portant la mention « exclusif » feront l'objet d'une discrétion absolue, sauf dans les cas où le Canada considère que la demande de renseignements n'a pas un caractère exclusif. Dans ce cas, le Canada peut réviser les questions ou peut demander au soumissionnaire de le faire, afin d'en éliminer le caractère exclusif, et permettre la transmission des réponses à tous les soumissionnaires. Le Canada peut ne pas répondre aux demandes de renseignements dont la formulation ne permet pas de les diffuser à tous les soumissionnaires.

## 2.5 Lois applicables

Tout contrat subséquent sera interprété et régi selon les lois en vigueur **en Ontario**, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

À leur discrétion, les soumissionnaires peuvent indiquer les lois applicables d'une province ou d'un territoire canadien de leur choix, sans que la validité de leur soumission ne soit mise en question, en supprimant le nom de la province ou du territoire canadien précisé et en insérant le nom de la province ou du territoire canadien de leur choix. Si aucun changement n'est indiqué, cela signifie que les soumissionnaires acceptent les lois applicables indiquées.

## 2.6 Fondement du titre du Canada sur les droits de propriété intellectuelle

Le ministère des transports a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat subséquent appartiendra au Canada, pour les motifs suivants, tel que défini dans la [Politique sur les droits de propriété intellectuelle issus de marchés conclus avec l'État](#) :

- Lorsque le marché conclu avec l'État ou les produits à livrer aux termes de celui-ci visent surtout 4.1 à obtenir des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

## 2.7 Processus de contestation des offres et mécanismes de recours

- (a) Les fournisseurs potentiels ont accès à plusieurs mécanismes pour contester des aspects du processus d'approvisionnement jusqu'à l'attribution du marché, inclusivement.
- (b) Le Canada invite les fournisseurs à porter d'abord leurs préoccupations à l'attention de l'autorité contractante. Le site Web du Canada [Achats et ventes](#), sous le titre « [Processus de contestation des soumissions et mécanismes de recours](#) », fournit de l'information sur les organismes de traitement des plaintes possibles, notamment :
- Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement (BOA)
  - Tribunal canadien du commerce extérieur (TCCE)
- (c) Les fournisseurs devraient savoir que des **délais stricts** sont fixés pour le dépôt des plaintes et qu'ils varient en fonction de l'organisation concernée. Les fournisseurs devraient donc agir rapidement s'ils souhaitent contester un aspect du processus d'approvisionnement.

## PARTIE 3 – INSTRUCTIONS POUR LA PRÉPARATION DES SOUMISSIONS

### 3.1 Instructions pour la préparation des soumissions

La soumission doit être présentée en sections distinctes comme suit :

- Section I : Soumission technique** (une (1) copie électronique)
- Section II : Soumission financière** (une (1) copie électronique)
- Section III : Attestations** (une (1) copie électronique)

Les prix doivent figurer dans la soumission financière seulement. Aucun prix ne doit être indiqué dans une autre section de la soumission.

Les soumissionnaires intéressés sont invités à faire parvenir leur soumission, par voie électronique, à: [annette.damour@tc.gc.ca](mailto:annette.damour@tc.gc.ca).

Tout courriel excédant cinq mégaoctets (5MB), ou contenant d'autres items, tels que des macros intégrées et/ou des liens internet, pourrait être bloqué par le système de courrier électronique et/ou le pare-feu de Transports Canada, sans que cela ne génère un avis à l'intention du soumissionnaire ou de l'autorité contractuelle.

Les soumissions plus volumineuses peuvent être acheminées par l'entremise de plusieurs courriels. L'autorité contractuelle confirmera la réception de ces documents. Le soumissionnaire a la responsabilité de s'assurer que l'autorité contractuelle a reçu sa soumission dans son intégralité.

### **Section I : Soumission technique**

Dans leur soumission technique, les soumissionnaires devraient expliquer et démontrer comment ils entendent répondre aux exigences et comment ils réaliseront les travaux.

### **Section II : Soumission financière**

Les soumissionnaires doivent présenter leur soumission financière en conformité avec la base de paiement.

#### **3.1.1 Paiement électronique de factures – soumission**

Si vous êtes disposés à accepter le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique, compléter l'annexe « D » Instruments de paiement électronique.

Si l'annexe « D » Instruments de paiement électronique n'a pas été complétée, il sera alors convenu que le paiement de factures au moyen d'instruments de paiement électronique ne sera pas accepté.

L'acceptation des instruments de paiement électronique ne sera pas considérée comme un critère d'évaluation.

#### **3.1.2 Fluctuation du taux de change**

**C3011T** (2013/11/06) Fluctuation du taux de change, est incorporé par renvoi dans la demande de soumissions et en fait partie intégrante.

#### **3.1.3 Clauses du Guide des CCUA**

### **Section III : Attestations**

Les soumissionnaires doivent présenter les attestations et renseignements supplémentaires exigés à la Partie 5.

## **PARTIE 4 – PROCÉDURES D'ÉVALUATION ET MÉTHODE DE SÉLECTION**

### **4.1 Procédures d'évaluation**

- (a) Les soumissions reçues seront évaluées par rapport à l'ensemble des exigences de la demande de soumissions, incluant les critères d'évaluation techniques et financiers.
- (b) Une équipe d'évaluation composée de représentants du Canada évaluera les soumissions.

#### **4.1.1 Évaluation technique**

##### **4.1.1.1 Critères techniques obligatoires**

Critères techniques obligatoires tel que précisé dans l'annexe «C»

##### **4.1.1.2 Critères techniques cotés**

Critères techniques cotés tel que précisé dans l'annexe «C»

#### **4.1.2 Évaluation financière**

Le prix de la soumission sera évalué en dollars canadiens, excluant les taxes applicables, FAB destination, incluant les droits de douane et les taxes d'accise canadiens.

#### **4.2 Méthode de sélection**

##### **Méthode de sélection - Note combinée la plus haute sur le plan du mérite (70%) technique et du prix (30%)**

**4.2.1** Pour être déclarée recevable, une soumission doit :

- (a) respecter toutes les exigences de la demande de soumissions; et
- (b) satisfaire à tous les critères obligatoires; et
- (c) obtenir le nombre minimal de 65 points exigés pour l'ensemble des critères d'évaluation techniques cotés.

L'échelle de cotation compte 100 points.

**4.2.1.2** Les soumissions qui ne répondent pas aux exigences (a), (b) ou (c) seront déclarées non recevables.

**4.2.1.3** La sélection sera faite en fonction du meilleur résultat global sur le plan du mérite technique et du prix. Une proportion de 70% sera accordée au mérite technique et une proportion de 30% sera accordée au prix.

**4.2.1.4** Afin de déterminer la note pour le mérite technique, la note technique globale de chaque soumission recevable sera calculée comme suit: le nombre total de points obtenus sera divisé par le nombre total de points pouvant être accordés, puis multiplié par 70%.

**4.2.1.5** Afin de déterminer la note pour le prix, chaque soumission recevable sera évaluée proportionnellement au prix évalué le plus bas et selon le ratio de 30%.

**4.2.1.6** Pour chaque soumission recevable, la cotation du mérite technique et la cotation du prix seront ajoutées pour déterminer la note combinée.

**4.2.1.7** La soumission recevable ayant obtenu le plus de points ou celle ayant le prix évalué le plus bas ne sera pas nécessairement choisie. La soumission recevable qui obtiendra la note combinée la plus élevée pour le mérite technique et le prix sera recommandée pour l'attribution du contrat.

Le tableau ci-dessous présente un exemple où les trois soumissions sont recevables et où la sélection de l'entrepreneur se fait en fonction d'un ratio de 70/30 à l'égard du mérite technique et du prix, respectivement.



<b>Méthode de sélection – Note combinée la plus haute sur le plan du mérite technique (70 %) et du prix (30 %)</b>			
	<b>Soumissionnaire 1</b>	<b>Soumissionnaire 2</b>	<b>Soumissionnaire 3</b>
<b>Note technique globale</b>	88	82	92
<b>Bid Evaluated Price</b>	C\$60,000	C\$55,000	C\$50,000
<b>Calculs</b>	<b>Note pour le mérite technique</b>	<b>Note pour le prix</b>	<b>Note Combinée</b>
<b>Soumissionnaire 1</b>	$88 / 100 \times 70 = 61.6$	$50,000 / 60,000 \times 30 = 25$	86.6
<b>Soumissionnaire 2</b>	$82 / 100 \times 70 = 57.4$	$50,000^* / 55,000 \times 30 = 27.3$	84.7
<b>Soumissionnaire 3</b>	$92 / 100 \times 70 = 64.4$	$50,000^* / 50,000 \times 30 = 30$	94.4

\*représente le prix le plus bas

## **PARTIE 5 – ATTESTATIONS ET RENSEIGNEMENTS SUPPLÉMENTAIRES**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations et les renseignements supplémentaires exigés pour qu'un contrat leur soit attribué.

Les attestations que les soumissionnaires remettent au Canada, peuvent faire l'objet d'une vérification à tout moment par le Canada. À moins d'indication contraire, le Canada déclarera une soumission non recevable, ou à un manquement de la part de l'entrepreneur s'il est établi qu'une attestation du soumissionnaire est fautive, sciemment ou non, que ce soit pendant la période d'évaluation des soumissions ou pendant la durée du contrat.

L'autorité contractante aura le droit de demander des renseignements supplémentaires pour vérifier les attestations du soumissionnaire. À défaut de répondre et de coopérer à toute demande ou exigence imposée par l'autorité contractante, la soumission sera déclarée non recevable, ou constituera un manquement aux termes du contrat.

### **5.1 Attestations exigées avec la soumission**

Les soumissionnaires doivent fournir les attestations suivantes dûment remplies avec leur soumission.

#### **5.1.1 Dispositions relatives à l'intégrité - déclaration de condamnation à une infraction**

Conformément aux dispositions relatives à l'intégrité des instructions uniformisées, tous les soumissionnaires doivent présenter avec leur soumission, **s'il y a lieu**, le formulaire de déclaration d'intégrité disponible sur le site Web [Intégrité – Formulaire de déclaration](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/declaration-fra.html>), afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2 Attestations préalables à l'attribution du contrat et renseignements supplémentaires**

Les attestations et les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous devraient être remplis et fournis avec la soumission mais ils peuvent être fournis plus tard. Si l'une de ces attestations ou renseignements supplémentaires ne sont pas remplis et fournis tel que demandé, l'autorité contractante informera le soumissionnaire du délai à l'intérieur duquel les renseignements doivent être fournis. À

défaut de fournir les attestations ou les renseignements supplémentaires énumérés ci-dessous dans le délai prévu, la soumission sera déclarée non recevable.

### **5.2.1 Dispositions relatives à l'intégrité – documentation exigée**

Conformément à l'article intitulé Renseignements à fournir lors d'une soumission, de la passation d'un contrat ou de la conclusion d'un accord immobilier de la [Politique d'inadmissibilité et de suspension](http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html) (<http://www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/ci-if/politique-policy-fra.html>), le soumissionnaire doit présenter la documentation exigée, s'il y a lieu, afin que sa soumission ne soit pas rejetée du processus d'approvisionnement.

### **5.2.2 Programme de contrats fédéraux pour l'équité en matière d'emploi – Attestation de soumission**

En présentant une soumission, le soumissionnaire atteste que le soumissionnaire, et tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, n'est pas nommé dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » du Programme de contrats fédéraux (PCF) pour l'équité en matière d'emploi disponible au bas de la page du site Web [d'Emploi et Développement social Canada \(EDSC\) – Travail](https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4) (<https://www.canada.ca/fr/emploi-developpement-social/programmes/equite-emploi/programme-contrats-federaux.html#s4>).

Le Canada aura le droit de déclarer une soumission non recevable si le soumissionnaire, ou tout membre de la coentreprise si le soumissionnaire est une coentreprise, figure dans la liste des « soumissionnaires à admissibilité limitée du PCF » au moment de l'attribution du contrat.

### **5.2.3 Attestations additionnelles préalables à l'attribution du contrat**

#### **5.2.3.1 Attestation du contenu canadien**

#### **5.2.3.2 Statut et disponibilité du personnel**

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A3005T	Statut et disponibilité du personnel	2010/08/16

#### **5.2.3.4 Études et expérience**

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A3010T	Études et expérience	2010/08/16

## **PARTIE 6 – CLAUSES DU CONTRAT SUBSÉQUENT**

Les clauses et conditions suivantes s'appliquent à tout contrat subséquent découlant de la demande de soumissions et en font partie intégrante.

### **6.1 Exigences relatives à la sécurité**

**6.1.1** Le contrat ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### **6.2 Énoncé des travaux**

L'entrepreneur doit exécuter les travaux conformément à l'énoncé des travaux qui se trouve à l'annexe «A».

### 6.3 Clauses et conditions uniformisées

Toutes les clauses et conditions identifiées dans le contrat par un numéro, une date et un titre, sont reproduites dans le [Guide des clauses et conditions uniformisées d'achat](https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat) (<https://achatsetventes.gc.ca/politiques-et-lignes-directrices/guide-des-clauses-et-conditions-uniformisees-d-achat>) publié par Travaux publics et Services gouvernementaux Canada.

#### 6.3.1 Conditions générales

[2010B](#) (2020/05/28), Conditions générales - services professionnels (complexité moyenne) s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

#### 6.3.2 Conditions générales supplémentaires

[4007](#) (2010-08-16), Le Canada détient les droits de propriété intellectuelle sur les renseignements originaux, s'appliquent au contrat et en font partie intégrante.

### 6.4 Durée du contrat

#### 6.4.1 Période du contrat

La période du contrat est à partir de la date du contrat jusqu'au 31 décembre 2021 inclusivement

### 6.5 Responsables

#### 6.5.1 Autorité contractante

Annette D'Amour  
Spécialiste de l'approvisionnement  
Transports Canada  
95 rue Foundry  
Moncton, N.-B., E1C 5H7  
Téléphone: 506-377-2041  
Courriel: [annette.damour@tc.gc.ca](mailto:annette.damour@tc.gc.ca)

L'autorité contractante est responsable de la gestion du contrat, et toute modification doit être autorisée, par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur ne doit pas effectuer de travaux dépassant la portée du contrat ou des travaux qui n'y sont pas prévus suite à des demandes ou des instructions verbales ou écrites de toute personne autre que l'autorité contractante.

#### 6.5.2 Chargé de projet

Le chargé de projet pour le contrat est : (sera fourni lors de l'attribution du contrat)

Nom : \_\_\_\_\_  
Titre : \_\_\_\_\_  
Organisation : \_\_\_\_\_  
Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Télécopieur : \_\_\_\_ \_\_\_\_ \_\_\_\_\_  
Courriel : \_\_\_\_\_

Le chargé de projet représente le ministère ou l'organisme pour lequel les travaux sont exécutés dans le cadre du contrat. Il est responsable de toutes les questions liées au contenu technique des travaux

prévus dans le contrat. On peut discuter des questions techniques avec le chargé de projet; cependant, celui-ci ne peut pas autoriser les changements à apporter à l'énoncé des travaux. De tels changements peuvent être effectués uniquement au moyen d'une modification de contrat émise par l'autorité contractante.

### 6.5.3 Représentant de l'entrepreneur (À déterminer)

Nom : \_\_\_\_\_

Titre : \_\_\_\_\_

Organisation : \_\_\_\_\_

Adresse : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Télécopieur : \_\_\_\_\_

Courriel : \_\_\_\_\_

### 6.6 Divulgence proactive de marchés conclus avec d'anciens fonctionnaires

En fournissant de l'information sur son statut en tant qu'ancien fonctionnaire touchant une pension en vertu de la [Loi sur la pension de la fonction publique](#) (LPFP), l'entrepreneur a accepté que cette information soit publiée sur les sites Web des ministères, dans le cadre des rapports de divulgation proactive des marchés, et ce, conformément à l'[Avis sur la Politique des marchés : 2019-01](#) du Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada.

### 6.7 Paiement

#### 6.7.1 Base de paiement

#### 6.7.2 Limitation des dépenses

1. La responsabilité totale du Canada envers l'entrepreneur en vertu du contrat ne doit pas dépasser la somme de \_\_\_\_\_ \$(sera fourni lors de l'attribution du contrat). Les droits de douane sont inclus et les taxes applicables sont en sus.
2. Aucune augmentation de la responsabilité totale du Canada ou du prix des travaux découlant de tout changement de conception, de toute modification ou interprétation des travaux, ne sera autorisée ou payée à l'entrepreneur, à moins que ces changements de conception, modifications ou interprétations n'aient été approuvés, par écrit, par l'autorité contractante avant d'être intégrés aux travaux. L'entrepreneur n'est pas tenu d'exécuter des travaux ou de fournir des services qui entraîneraient une augmentation de la responsabilité totale du Canada à moins que l'augmentation n'ait été autorisée par écrit par l'autorité contractante. L'entrepreneur doit informer, par écrit, l'autorité contractante concernant la suffisance de cette somme :
  - a) lorsque 75 % de la somme est engagée, ou
  - b) quatre mois avant la date d'expiration du contrat, ou
  - c) dès que l'entrepreneur juge que les fonds du contrat sont insuffisants pour l'achèvement des travaux,selon la première de ces conditions à se présenter.

3. Lorsqu'il informe l'autorité contractante que les fonds du contrat sont insuffisants, l'entrepreneur doit lui fournir par écrit une estimation des fonds additionnels requis. La présentation de cette information par l'entrepreneur n'augmente pas la responsabilité du Canada à son égard.

### **6.7.3 Modalités de paiement (Paiements d'étape)**

Pour les travaux décrits dans l'énoncé des travaux à l'annexe « A », le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant la facture du contracteur, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

### **6.7.4 Clauses du Guide des CCUA**

<b>Référence de CCUA</b>	<b>Section</b>	<b>Date</b>
A9117C	T1204 - demande directe du ministère client	2007/11/30
C0100C	Vérification discrétionnaire des comptes - biens et(ou) services commerciaux	2010/01/11
H1001C	Paiements multiples	2008/05/12

### **6.7.5 Paiement électronique de factures – contrat**

L'entrepreneur accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

- a. Dépôt direct (national et international) ;

### **6.8 Instructions relatives à la facturation**

Le Canada effectuera les paiements d'étape conformément au calendrier des étapes détaillé dans le contrat et les dispositions de paiement du contrat si :

- a. une demande de paiement exacte et complète en utilisant la facture du contracteur, et tout autre document exigé par le contrat ont été présentés conformément aux instructions relatives à la facturation fournies dans le contrat;
- b. tous les travaux associés à l'étape et, selon le cas, tout bien livrable exigé ont été complétés et acceptés par le Canada.

### **6.9 Attestations et renseignements supplémentaires**

#### **6.9.1 Conformité**

À moins d'indication contraire, le respect continu des attestations fournies par l'entrepreneur avec sa soumission ou préalablement à l'attribution du contrat, ainsi que la coopération constante quant aux renseignements supplémentaires, sont des conditions du contrat et leur non-respect constituera un manquement de la part de l'entrepreneur. Les attestations pourront faire l'objet de vérifications par le Canada pendant toute la durée du contrat.

## 6.10 Lois applicables

Le contrat doit être interprété et régi selon les lois en vigueur en Ontario, et les relations entre les parties seront déterminées par ces lois.

## 6.11 Ordre de priorité des documents

En cas d'incompatibilité entre le libellé des textes énumérés dans la liste, c'est le libellé du document qui apparaît en premier sur la liste qui l'emporte sur celui de tout autre document qui figure plus bas sur ladite liste.

- a) les articles de la convention;
- b) les conditions générales supplémentaires [4007](#) (2010/08/16), Le Canada détient les droits propriété intellectuelle sur les renseignements originaux
- c) les conditions générales [2010B](#) (2020/05/28), Conditions générales - services professionnel (complexité moyenne);
- d) Annexe A, Énoncé des travaux;
- e) Annexe B, Base de paiement
- f) la soumission de l'entrepreneur en date du \_\_\_\_\_

## 6.12 Clauses du *Guide des CCUA*

Référence de CCUA	Section	Date
G1005C	Assurances - aucune exigence particulière	2016/01/28

## 6.13 Règlement des différends

- (a) Les parties conviennent de maintenir une communication ouverte et honnête concernant les travaux pendant toute la durée de l'exécution du marché et après.
- (b) Les parties conviennent de se consulter et de collaborer dans l'exécution du marché, d'informer rapidement toute autre partie des problèmes ou des différends qui peuvent survenir et de tenter de les résoudre.
- (c) Si les parties n'arrivent pas à résoudre un différend au moyen de la consultation et de la collaboration, les parties conviennent de consulter un tiers neutre offrant des services de règlement extrajudiciaire des différends pour tenter de régler le problème.
- (d) Vous trouverez des choix de services de règlement extrajudiciaire des différends sur le site Web Achats et ventes du Canada sous le titre « [Règlement des différends](#) ».

## ANNEXE « A » - ÉNONCÉ DES TRAVAUX

### Exigences de l'infrastructure de positionnement, navigation et synchronisation aux fins d'automatisation du réseau de transport : un aperçu

#### 1. CONTEXTE

Transports Canada (TC), par l'intermédiaire de son Centre d'innovation, entreprend des essais et des évaluations des technologies de transport avancées actuelles et émergentes afin de contribuer à l'élaboration d'orientations, de règlements, de codes et de normes applicables aux technologies de transport de prochaine génération. Les résultats permettent de garantir que les innovations peuvent être adoptées au Canada d'une façon sûre et en temps utile.

Les technologies de positionnement, de navigation et de synchronisation (PNS) sont essentielles au réseau de transport moderne à l'échelle mondiale, qui repose sur des renseignements extrêmement précis et fiables en matière de positionnement, de navigation et de synchronisation. Il est indéniable que les progrès technologiques et la disponibilité à grande échelle de la technologie GPS et de PNS au cours des dernières décennies ont donné lieu à des innovations importantes qui ont amélioré la sécurité, l'efficacité et la fiabilité de tous les modes de transport. À l'avenir, les progrès de la technologie de PNS permettront une autre transformation des transports, cette fois-ci vers une plus grande automatisation.

Le Centre d'innovation appuie les efforts du Ministère visant à favoriser l'intégration de ces technologies dans le réseau de transport canadien en menant des recherches, des études et des ateliers avec les intervenants afin de mieux comprendre et caractériser la façon dont la technologie de PNS peut permettre d'accroître l'automatisation des différents modes de transport.

Le 31 mars 2019, nous avons reçu un rapport fondé sur une analyse de l'environnement de développement des technologies de PNS et des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) en ce qui a trait aux véhicules autonomes. Ce rapport a été préparé par le professeur Sunil Bisnath, Ph. D., du programme de géomatique du département des sciences et de l'ingénierie de la terre et de l'espace de l'Université de York. Le rapport, publié en partenariat avec Ressources naturelles Canada (RNC), consiste en une analyse dans le contexte des GNSS. Il porte principalement sur des exemples contemporains de cadres réglementaires (municipaux, provinciaux, fédéraux), les principaux capteurs utilisés, les installations d'essai et les besoins en infrastructures de renforcement des GNSS.

Le 25 juin 2019, le Centre d'innovation de Transports Canada, en collaboration avec RNC, l'Association canadienne de normalisation (CSA) et le Réseau d'innovation pour les véhicules automatisés (RIVA) des Centres d'excellence de l'Ontario (CEO), a organisé un atelier d'une journée dans les bureaux des CEO (dans la Région métropolitaine de Toronto), avec les principaux intervenants des technologies de PNS et de véhicules connectés et autonomes (VCA) afin de discuter de ce qui suit :

- Les besoins en infrastructure de PNS pour permettre le déploiement de VCA.
- Les écarts à combler concernant les codes ou les normes.
- L'état de préparation dans le milieu de PNS du Canada pour permettre des déploiements plus importants de VCA.
- Les besoins en matière d'interopérabilité des infrastructures de PNS à l'échelle nationale, continentale et mondiale.

Quarante-sept participants de Transports Canada, de la Ville de Toronto, de l'Université de Toronto, du Collège militaire royal du Canada, de l'Université Queens, de Tallysman, de Trimble/Applanix, de General Motors, de l'Université du Nouveau-Brunswick, du groupe CSA, de l'Université York, d'AutonomouStuff, de NovAtel/Hexagon PI, du Conseil du positionnement, de la navigation et de la synchronisation et de nombreuses autres organisations étaient présents. Les résultats de l'atelier ont été résumés dans un rapport préparé par Sunil Bisnath.

L'une des principales conclusions de l'atelier et du rapport était la nécessité d'analyser l'infrastructure de PNS du Canada et sa capacité à rendre l'automatisation possible. Bien que

certaines entreprises offrent des services de positionnement GNSS en temps réel et de haute précision au Canada, aucune ne propose un tel service d'un océan à l'autre.

Cette étude contribuera à éclairer les décideurs sur la direction que le Canada devrait prendre pour améliorer l'infrastructure de PNS canadienne actuelle. Cette situation est particulièrement préoccupante dans le nord du Canada, où les stations de correction au sol sont rares et où la géométrie des satellites est plus faible. Les résultats des recherches pourraient permettre d'évaluer le rendement des solutions et des actifs actuels ainsi que l'ampleur des investissements nécessaires pour améliorer ces actifs aux fins de renforcement de l'automatisation.

## 1.2 Aperçu du projet

Transports Canada recherche un entrepreneur qui accomplira une analyse des besoins en infrastructure de PNS en vue de la mise en place des réseaux de transport automatisés de prochaine génération. Le projet comprend les tâches suivantes :

- La mise sur pied d'un groupe de travail regroupant les principaux acteurs fédéraux afin d'élaborer et de recommander une stratégie fédérale visant à soutenir les besoins en positionnement GNSS des réseaux de transport de prochaine génération.
- Une analyse et un résumé exhaustifs de la conjoncture canadienne et mondiale en ce qui concerne les GNSS renforcés, avec un accent sur les fournisseurs de services précisés à la section 3.
- Une analyse et un résumé des plans de développement de produits de PNS par les fournisseurs de services canadiens, y compris des recherches primaires et secondaires par les principaux intervenants (c.-à-d. consultations directes et examens de documents).
- Un atelier d'une journée pour échanger et pour discuter des résultats, ainsi qu'un rapport de recommandations.

## 1.3 Terminologie de base

TC : Transports Canada  
CPNS : Conseil du positionnement, de la navigation et de la synchronisation  
LGC : Levés géodésiques du Canada  
GNSS : Système mondial de navigation par satellite  
GC : Gouvernement du Canada  
GPS : Système de localisation GPS  
DP : Demande de propositions  
OSR : Représentation d'observation  
PNS : Positionnement, navigation et synchronisation  
PPP : Positionnement ponctuel précis  
RTK : Cinématique en temps réel  
SSR : Représentation d'état



## 1.4 Contexte technologique

De la division des Levés géodésiques du Canada (LGC) de RNCAN, les systèmes de GNSS comme le GPS fournissent non seulement des renseignements de positionnement, mais aussi d'importantes fonctionnalités de navigation et de synchronisation. Par conséquent, les données GNSS/GPS sont souvent appelées données de positionnement, de navigation et de synchronisation (PNS). Les données de PNS sont un outil fondamental pour les technologies émergentes, notamment l'intelligence artificielle, les véhicules autonomes et l'Internet des objets. Parmi les domaines d'utilisation actuels du positionnement de haute précision, mentionnons l'agriculture de précision, la topographie et la gestion des terres ainsi que l'automatisation des machines d'aménagement des routes et d'exploitation minière. La plupart des infrastructures essentielles, telles que les communications et les transports d'urgence (terrestres, aériens et maritimes), comptent sur les données de PNS. Les transactions financières, les réseaux électriques et le commerce électronique dépendent de la synchronisation dérivée des GNSS. En raison de l'importance de ces données pour l'économie et pour la sécurité et la sûreté, d'autres pays prévoient fournir des services de GNSS en temps réel et de haute précision en tant que service de PNS financé par l'État et gratuit.

## 2. OBJECTIFS

Ce travail a pour but de mieux déterminer les besoins en infrastructure de PNS pour les réseaux de transport de prochaine génération. Les résultats viendront appuyer une stratégie gouvernementale globale d'investissement dans les infrastructures canadiennes de PNS/GNSS par l'intermédiaire du CPNS.

- a. Définir les exigences en matière de niveau de service (intégrité, disponibilité, continuité, précision) et analyser les performances des systèmes hautement automatisés par mode de transport : ferroviaire, maritime, routier et systèmes d'aéronefs télépilotés (SATP).
- b. Définir les besoins pour atteindre la couverture réseau cible sur le plan de la densité des stations et toute mesure utilisée pour établir les déclencheurs de l'expansion du réseau (p. ex. densité de population, redondance de l'équipement, redondance des stations, nécessité de l'expansion des stations pour les clients).
- c. Effectuer une analyse d'évaluation des normes tout en cataloguant les calendriers de développement dans les administrations précisées à la section 3.
- d. Établir un schéma des intervenants du secteur et des technologies disponibles à mesure qu'ils répondent aux exigences en matière de niveaux de service précisées à l'objectif a, lesquelles sont nécessaires pour optimiser le rendement et maximiser les occasions économiques dans tout le Canada.
- e. Mener des recherches primaires et secondaires auprès des intervenants ciblés afin de caractériser les avantages et les inconvénients des différentes approches technologiques, en mettant l'accent sur les méthodes de livraison, les liens de communication, la sécurité (p. ex. des récepteurs, des serveurs et de l'infrastructure informatique des stations) et l'évolutivité.
- f. Élaborer des spécifications détaillées et un ordre de grandeur approximatif des coûts de l'expansion potentielle des infrastructures canadiennes et des investissements connexes afin de répondre aux exigences technologiques précisées à l'objectif a. ci-dessus. L'accent est mis sur les lacunes et les investissements stratégiques afin de maximiser les investissements.
- g. Relever les moyens par lesquels le gouvernement du Canada ou d'autres ordres de gouvernement pourraient permettre ou accélérer le développement de l'infrastructure de PNS pour répondre aux besoins de l'industrie. Par exemple, des sites hébergés par le gouvernement seraient-ils utiles?
- h. Recommander un modèle opérationnel national tourné vers l'avenir en vue d'une infrastructure canadienne de services de positionnement de haute précision.

### **3. TÂCHES DE L'ENTREPRENEUR**

#### **3.1 Groupe de travail et coup d'envoi**

##### **3.1.1 Plan et approche du projet**

- Après l'attribution du contrat, préparer un plan de projet décrivant les objectifs d'étape hebdomadaires pour les tâches et la répartition des ressources du projet en jours-personnes.

##### **3.1.2 Mise sur pied d'un groupe de travail**

- Travailler avec Transports Canada à la mise sur pied d'un groupe de travail pour le projet. Ce groupe de travail donnera aux participants l'occasion d'échanger sur la manière dont leur organisation respective traite les problèmes et recense les lacunes en matière de recherche.

##### **3.1.3 Gestion du groupe de travail**

- Préparer les documents de la réunion, l'ordre du jour, les notes et les invitations aux membres.
- Tenir à jour la liste des membres du groupe selon les besoins.
- Lancer des discussions sur le projet et créer une boucle de rétroaction.
- Présider les réunions du groupe de travail et animer les discussions.
- Organiser des réunions à distance ou en personne aux jalons du projet.

#### **3.2 Rapport d'analyse des exigences**

##### **3.2.1 Examen de la technologie**

**3.2.1.1** Effectuer un examen de la documentation relative aux performances, par mode de transport, que requièrent les systèmes hautement automatisés.

- Analyser les besoins de positionnement au niveau sectoriel pour l'automatisation dans les modes de transport suivants : ferroviaire, routier, maritime, portuaire et aérien (y compris les SATP).
- Mettre en évidence l'état actuel de la technologie et les innovations à venir en ce qui concerne le type, la qualité, l'intégrité et la disponibilité (couverture nordique) des futurs services GNSS renforcés dans un contexte canadien.
  - Référence : DELISLE, JEAN. « Future of DGPS », Valcom Consulting, contrat F7048-090005/023-T075, Québec, Québec, Canada, mars 2020, 99 pages

**3.2.1.2** Examen de la documentation relative à la conception de services de GNSS internationaux de haute précision, y compris, sans toutefois s'y limiter :

- *Constellations de satellites fournissant des signaux renforcés de haute précision par GNSS. Signaux GNSS : GPS (É.-U.), QZSS (JAPON), GALILEO (UE), BEIDOU (CHINE), GLONASS-K (RUSSIE)*
  - *Comprend : bref historique, capacités, feuille de route des services.*
    - *Référence : GCC, chap. 4, État de la constellation et modernisation – rapport de la GCC envisageant le recours à une solution de secours résiliente fondée sur les données de PNS pour faciliter la navigation maritime (à fournir par TC)*
  - *Systèmes de renforcement satellitaire (SBAS) : WAAS, MSAS, EGNOS, GAGAN, SDCM, BDSBAS, KASS, etc.*
- *Services de renforcement commerciaux (rapports de Choy, Kuckartz, Dempster, Rizos and Higgins, GPS Solutions, juillet 2017)*

##### **3.2.2 Examen des normes et des politiques**

**3.2.2.1** Examen de la documentation relative à la politique et à la conception de GNSS de la IGNSS Society of Australia et de Geoscience Australia, y compris, mais sans s'y limiter :

- *Matt Higgins. The Development of Precise Positioning Capabilities in Mass Market Devices.*
- Le plan quadriennal du gouvernement australien pour mettre à niveau et densifier son infrastructure nationale de positionnement (NPI) afin d'améliorer la précision d'un bout à l'autre du pays.

**3.2.2.2** Examen de la documentation du Comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite : Groupe de travail.

- Groupe S – systèmes, signaux et services, normes de performance.
- Groupe B – amélioration de la performance, des nouveaux services et des capacités des GNSS.

**3.2.2.3** Examen de la documentation issue des réunions 1 à 13 du groupe de travail C de l'Union européenne et des États-Unis sur les GNSS de prochaine génération.

- L'examen devrait également porter sur le déploiement de services SBAS aux États-Unis et dans l'UE.

**3.2.2.4** Examen de rapports internationaux sur les GNSS et les SBAS et l'infrastructure de signaux de haute précision, selon les besoins.

- Rapport sommaire de l'atelier canadien sur le positionnement, la navigation et la synchronisation (PNS) dans le domaine des véhicules connectés et automatisés (VCA), Transports Canada.
- Compte rendu de divers événements organisés par les Nations unies, notamment l'atelier ONU/Fidji sur les applications des GNSS, du 24 au 28 juin 2019.
- *Réunions du comité consultatif national américain sur le positionnement, la navigation et la synchronisation (PNS) par satellite.*
- RNCAN – Valeur des services de GNSS de haute précision au Canada.

**3.2.2.5** *Éléments clés* de la législation canadienne sur la protection des renseignements personnels en ce qui concerne les données de GNSS, y compris, mais sans s'y limiter :

- *Loi sur la protection des renseignements personnels*, gouvernement du Canada;
- *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, gouvernement du Canada;
- *Personal Information Protection Act*, gouvernement de la Colombie-Britannique;
- *Personal Information Protection Act*, gouvernement de l'Alberta;
- *Loi sur la protection des renseignements personnels dans le secteur privé*, gouvernement du Québec.

**3.2.3 Schématisation des intervenants et recherche primaire**

**3.2.3.1** *Enquêtes et recherche primaire*

- *En s'appuyant sur les membres du groupe de travail et sur les personnes-ressources, élaborer une liste détaillée des intervenants à l'échelle mondiale en mettant l'accent sur ceux qui ont une part de marché en Amérique du Nord.*
- *Les fournisseurs de services interrogés doivent comprendre, sans toutefois s'y limiter : Trimble, NovAtel, Leica, Brandt, Sapcorda, Septentrio, Topcon, Navcom, Case New Holland, Fugro et GMV. Pour de plus amples renseignements sur les fournisseurs, voir :*
  - *Fabricants de récepteurs GPS, intégrateurs de systèmes, fournisseurs d'équipement et prestataires de services :*  
<http://gauss.gge.unb.ca/manufact.htm>

- *Rapport sur le marché des GNSS de l'UE :*  
<https://www.gsa.europa.eu/european-gnss/gnss-market/gnss-user-technology-report>
- *Élaborer des documents de consultation avec le groupe de travail (p. ex., des sondages) afin d'obtenir les commentaires des intervenants de l'industrie, des provinces, des territoires et des municipalités, au besoin, et les intégrer dans l'analyse des exigences, puis analyser et résumer les résultats.*
  - *Exemples de questions pour la consultation : Quels pays ont fourni les écosystèmes les plus favorables à la prestation de services de GNSS, et pourquoi? Y a-t-il des pays qui entravent la croissance des services de GNSS à haute précision? Comment? Quelle est l'importance des investissements dans le Repère international de référence terrestre (ITRF) pour le succès à long terme de votre entreprise? Avez-vous des suggestions sur ce qui devrait être fait pour favoriser la viabilité de l'ITRF?*
- *Comprendre les avantages et les inconvénients des différentes approches technologiques, en mettant l'accent sur les méthodes de livraison, la sécurité et l'évolutivité.*
- *Élaborer des spécifications détaillées et un ordre de grandeur approximatif des coûts pour l'expansion potentielle et des infrastructures canadiennes et des investissements connexes afin de répondre aux exigences technologiques précisées à l'examen de la documentation.*

### **3.3 Atelier et rapport de recommandations définitif**

- 3.3.1** Organiser et diriger un atelier d'une journée avec les intervenants afin de présenter les modèles de stratégie recommandés et d'obtenir de la rétroaction. Cet atelier doit comprendre la collecte de commentaires sur la gouvernance du secteur public ou privé, l'exploitation et les modèles de propriété des services de renforcement des GNSS canadiens.
- 3.3.2** En se fondant sur l'examen de la documentation ainsi que sur la consultation et l'atelier avec les intervenants, formuler des recommandations sur les éléments des systèmes des États-Unis, de l'UE et de l'Australie qui seraient utiles dans un contexte canadien.
- 3.3.3** En se fondant sur la consultation avec les intervenants, formuler des recommandations, où il existe une certaine souplesse sur le plan technique ou stratégique afin de mieux satisfaire les intérêts de la population canadienne. Surmonter les obstacles stratégiques (p. ex. problèmes d'accessibilité aux terres) et mettre en évidence les possibilités d'avancées technologies que présente la stratégie fédérale.
- 3.3.4** Documenter, analyser et résumer les résultats des consultations dans un rapport sommaire sur l'atelier en y intégrant les commentaires tirés des séances.
- 3.3.5** Une dernière présentation est prévue à la fin des travaux pour promouvoir le contenu du rapport de projet définitif. Un aperçu clair, concis et efficace des conclusions de ce travail devra être donné sous forme de présentation. Celle-ci devra être dotée d'éléments graphiques originaux qui dépeindront efficacement les messages clés. La présentation fera partie des produits livrables définitifs.

#### 4. PRODUITS LIVRABLES

Chacun des produits livrables doit être livré conformément au calendrier ci-dessous :

N°	Produit livrable/jalon	Tâche	Échéancier approximatif (au cours des X semaines suivant l'attribution du contrat)	Base de paiement (selon le produit livrable)
1	Coup d'envoi du projet et plan de projet (révisé après l'attribution du contrat) décrivant les objectifs d'étape hebdomadaires pour les tâches et la répartition du temps des ressources du projet en jours-personnes.	3.1	2	-
2	Mise sur pied d'un groupe de travail et élaboration d'un rapport sur l'analyse des besoins. Élaborer un plan de consultation et des enquêtes afin de solliciter les commentaires des intervenants de l'industrie, des milieux universitaires, des provinces, des territoires et des municipalités.	3.1	4	-
3	Rédiger le rapport d'analyse des besoins et diriger une réunion du groupe de travail pour présenter l'analyse et recueillir des commentaires sur l'état d'avancement des travaux.	3.2	10	20 %
4	Rapport définitif sur les exigences	3.2	12	-
5	Atelier et présentation – Organiser et diriger un atelier d'une journée pour les parties prenantes afin de recueillir des commentaires, présenter les résultats et entendre les chefs de file de l'industrie présents lors de la phase de consultation. L'atelier aura lieu en ligne, et environ 60 personnes y participeront.	3.3	16	-
6	Rapport préliminaire de recommandations – Il contient les commentaires issus de l'atelier et les consultations finales.	3.3	18	20 %
7	Produits livrables finaux, y compris le rapport de recommandations et la présentation.	3.3	20	-
8	Clôture du projet	-	22	60 %

#### **4.1 Période du contrat**

La période du contrat est à partir de la date d'attribution du contrat jusqu'au 31 décembre 2021.

#### **4.2 Présentation des produits livrables**

Tous les produits livrables doivent être fournis en version électronique compatible avec MS Word et MS PowerPoint, en anglais.

Les présentations, les descriptions, les rapports provisoires et définitifs seront en anglais seulement.

Le rapport doit être rédigé dans un style uniforme tout au long du document, en langage simplifié pour s'assurer que le texte soit accessible à un auditoire aussi vaste que possible.

#### **4.3 Acceptation**

Tous les services et les travaux doivent satisfaire pleinement le responsable du projet avant le paiement de la facture.

### **5. LANGUE DE TRAVAIL**

La principale langue de communication, à l'oral et à l'écrit, sera l'anglais. Transports Canada facilitera et prendra en charge les coûts lorsque des traductions sont requises.

### **6. RÉUNIONS**

Des réunions avec l'entrepreneur doivent être prévues **toutes les deux semaines (MS Teams, WebEx ou téléconférence)** pour faire le point sur l'état d'avancement du projet et résoudre les problèmes. Les réunions ne se limitent pas à cette fréquence; elles peuvent être organisées au besoin.

### **7. PROPRIÉTÉ INTELLECTUELLE**

Transports Canada a déterminé que tout droit de propriété intellectuelle découlant de l'exécution des travaux prévus par le contrat sera dévolu au Canada, pour les motifs suivants, conformément à la Politique sur le titre de propriété intellectuelle découlant des marchés d'acquisition de l'État :

- L'objectif principal du marché d'acquisition de l'État, ou des produits livrables prévus au contrat, est de générer des connaissances et des renseignements qui seront diffusés au public.

### **8. INFORMATION DE NATURE DÉLICATE SUR LE PLAN COMMERCIAL**

L'information fournie dans le cadre du processus pourrait comprendre de l'information de nature délicate sur le plan commercial. Les données de cette nature collectées dans le cadre de sondages seront uniquement destinées à l'usage du gouvernement du Canada, et non à la diffusion au public. L'entrepreneur mettra en surbrillance dans le rapport définitif les sections où l'information a été obtenue à titre confidentiel.

Un rapport sommaire définitif sera publié dans le forum public en caviardant l'information de nature délicate sur le plan commercial au besoin.

Toute information fournie dans le cadre de ce processus sera protégée contre la divulgation dans la mesure permise par la loi. L'entrepreneur veillera à ce que la façon dont il traite les données confidentielles, exclusives et axées sur le marché fournies par Transports Canada et d'autres sources protège les intérêts des sources.

Avant de recevoir les données ou l'information, l'entrepreneur doit conclure une entente officielle avec Transports Canada sur le traitement, l'utilisation et l'élimination définitive des données.

## **9. CONFIDENTIALITÉ**

L'entrepreneur et Transports Canada reconnaissent que le but des recherches est de générer des données et des renseignements qui seront diffusés au public. Chaque partie doit informer l'autre avant de publier tout rapport, article, document ou autre publication portant sur les résultats des recherches, y compris l'affichage sur un site Web ou la présentation lors de conférences, de réunions, d'ateliers, etc., et doit joindre à cet avis une copie du document en question.

À la réception de cet avis, la partie visée doit répondre à l'autre dans un délai de quatorze (14) jours à compter de la réception du document visé par la publication pour exprimer toute préoccupation à l'égard de cette publication. Chaque partie doit fournir à l'autre une confirmation dès que des renseignements générés dans le cadre de la recherche sont cités dans un document publié.

L'entrepreneur consent à ce qui suit :

- a. Ne pas reproduire, sous une forme quelconque, une partie quelconque du document contractuel;
- b. Tenir strictement confidentiels tous les renseignements confidentiels obtenus en rapport avec le présent contrat et ne pas divulguer ces renseignements à qui que ce soit en dehors des membres directs de l'équipe de projet ministérielle identifiés par écrit par le représentant ministériel avant le commencement des travaux;
- c. Prendre toutes les précautions nécessaires à l'égard des renseignements confidentiels afin d'éviter qu'une personne non autorisée y ait accès;
- d. Aux termes du présent contrat, l'expression « renseignements confidentiels » s'entend de toute information (verbale, écrite ou informatisée) désignée verbalement ou par écrit comme étant de l'information de nature « confidentielle », « restreinte » ou « protégée » et couvre tout extrait ou toute copie produits à partir d'une telle information et de toutes les notes que prendra l'entrepreneur lors de l'examen de la documentation. L'entrepreneur convient qu'en cas de doute, il doit traiter lesdits renseignements comme confidentiels jusqu'à ce qu'il soit informé par le représentant ministériel qu'ils ne le sont pas. La présente clause de confidentialité doit survivre à la résiliation du contrat avec l'entrepreneur et doit demeurer en vigueur à défaut de stipulation contraire par Transports Canada.

## **10. EXIGENCES RELATIVES À LA SÉCURITÉ**

Le processus ne comporte aucune exigence relative à la sécurité.

### ANNEXE «B» - BASE DE PAIEMENT (Proposition Financière)

Le soumissionnaire doit proposer un prix fixe tout compris pour la réalisation de tous les travaux décrits dans l'énoncé des travaux de l'annexe A, et conformément au calendrier des étapes et des tâches détaillées ci-dessous :

Le prix proposé comprend tous les frais qui peuvent être engagés dans le cadre de la prestation de services, comme les profits, les coûts indirects, les frais administratifs, l'équipement, le matériel et les déplacements.

N°	Étape – produit livrable et description	Échéancier approximatif (au cours des X semaines suivant l'attribution du contrat)	Paiement d'étape (%)	Paiement d'étape
1	<b>Coup d'envoi du projet</b> Coup d'envoi du projet et plan de projet (révisé après l'attribution du contrat) décrivant les objectifs d'étape hebdomadaires pour les tâches et la répartition du temps des ressources du projet en jours-personnes.	2	-	
2	<b>Phase de recherche du projet</b> Formation d'un groupe de travail et élaboration d'un rapport sur l'analyse des besoins. Élaborer un plan de consultation et des enquêtes afin de solliciter les commentaires des intervenants de l'industrie, des milieux universitaires, des provinces, des territoires et des municipalités.	4	-	
3	<b>Ébauche de rapport sur les exigences</b> Rédiger le rapport d'analyse des besoins et diriger une réunion du groupe de travail pour présenter l'analyse et recueillir des commentaires sur l'état d'avancement des travaux.	10	20 %	_____ \$
4	<b>Rapport final sur les exigences</b> La version finale du rapport comprendra les modifications apportées en fonction des commentaires à l'étape de l'ébauche.	12	-	
5	<b>Atelier et réunion</b> Atelier et présentation – Organiser et diriger un atelier d'une journée pour les parties prenantes afin de recueillir des commentaires, présenter les résultats et entendre les chefs de file de l'industrie présents lors de la phase de consultation. L'atelier aura lieu en ligne, et environ 60 personnes y participeront.	16	-	
6	<b>Ébauche du rapport sur les recommandations</b> Rapport préliminaire de recommandations – Il contient les commentaires issus de l'atelier et les consultations finales.	18	20 %	_____ \$
7	<b>Rapport de fin de programme</b> Produits livrables finaux, y compris le rapport de recommandations et la présentation.	20	-	
8	<b>Clôture du projet</b> La phase de clôture comprendra l'approbation par le CT des produits livrables finaux.	22	60 %	_____ \$
<b>Coût total fixe tout inclus aux fins d'évaluation</b>				
<b>Somme des étapes 1 à 5 (taxes en sus)</b>				_____ \$
<b>Taxes applicables</b>				
<b>(Inscrivez le montant, le cas échéant)</b>				_____ \$
<b>Coût total</b>				
<b>(Taxes incluses)</b>				_____ \$



Les soumissionnaires doivent fournir une ventilation du prix fixe tout compris, indiqué dans le tableau ci-dessus, conformément aux exigences suivantes :

<b>Catégorie de main-d'œuvre</b>	<b>Tarifs quotidiens</b>	<b>Nombre de jours assigné</b>	<b>Montant total</b>

**REMARQUE :** La ventilation des coûts susmentionnés est requise pour fournir une indication du niveau d'efforts et d'autres activités proposées par le soumissionnaire et peut être utilisée pour faciliter l'évaluation de la proposition. La ventilation est fournie exclusivement pour étayer le prix fixe proposé tout compris des services professionnels et des frais connexes. **Le prix fixe tout compris proposé prévaudra en cas de divergence entre les deux.**

## ANNEXE «C» - CRITÈRES OBLIGATOIRES ET TECHNIQUES COTÉS

### **EXIGENCES OBLIGATOIRES:**

Les propositions soumises en réponse à ce besoin doivent clairement démontrer que les ressources proposées satisfont à l'ensemble des critères obligatoires. Si le soumissionnaire n'arrive pas à prouver ceci, sa proposition sera déclarée NON CONFORME et ne sera pas examinée plus à fond.

Les soumissionnaires doivent savoir que la simple énumération de l'expérience, non accompagnée de renseignements à l'appui qui décrivent l'endroit et la manière dont cette expérience a été acquise, ne sera pas considérée comme une « preuve claire » de cette expérience aux fins de l'évaluation. Les données à l'appui peuvent comprendre des curriculum vitæ et tout autre document visant à démontrer clairement l'expérience et les connaissances acquises. Le fait de simplement répéter les instructions de l'énoncé des travaux ne suffit pas.

Pour être en mesure d'évaluer le nombre d'années d'expérience acquises, la proposition doit, à tout le moins, mentionner le mois et l'année où l'expérience a débuté et le mois et l'année où elle a pris fin. Le défaut de se conformer à cette exigence désavantagera le soumissionnaire. De plus, si le soumissionnaire omet ces renseignements en réponse à un critère obligatoire pour lequel le nombre d'années d'expérience est exigé aux fins du calcul des années d'expérience acquise, sa proposition sera jugée NON CONFORME.

Les soumissionnaires sont également priés de noter que les mois d'expérience indiqués dans le cadre d'un projet pour lequel l'échéancier chevauche celui d'un autre projet cité en référence ne seront comptés qu'une seule fois. Par exemple, si le calendrier du projet 1 s'étend de juillet à décembre 2003 et que le calendrier du projet 2 s'étend d'octobre 2003 à janvier 2004, la durée totale de l'expérience pour ces deux projets cités en référence s'établira à sept (7) mois.

La proposition sera évaluée uniquement d'après son contenu et les documents qui l'accompagnent, à moins d'avis contraire précisé expressément dans l'appel d'offres. Les renseignements ou effectifs proposés à titre d'options ou d'ajouts à l'énoncé des travaux ne seront PAS évalués.

On recommande aux soumissionnaires de joindre à leur proposition un tableau précisant le rapport entre les éléments de l'énoncé des travaux et des critères d'évaluation et les énoncés de conformité en référence aux données à l'appui et aux renseignements du curriculum vitæ de leur proposition. Toute fausse déclaration découverte au cours de l'évaluation entraînera le rejet de la proposition.

**Remarque à l'intention des soumissionnaires :** La grille de conformité ne constitue PAS en soi un élément de preuve clair que le soumissionnaire a satisfait aux critères obligatoires. Tel qu'il est indiqué dans les paragraphes précédents, les curriculum vitæ et les documents à l'appui seront acceptés en preuve.

### **Tableau 1 : MODÈLE DE PRÉSENTATION DE L'EXPÉRIENCE ACQUISE -**

Lorsqu'un critère d'évaluation technique exige la description d'une expérience professionnelle ou d'une expérience liée à un projet, le soumissionnaire doit fournir (au moins) les renseignements ci-dessous afin de montrer qu'il respecte les exigences (en plus de toute autre information requise indiquée dans le critère) :

- a. Le nom de l'organisation cliente;
- b. Une description du projet, notamment la portée et les éléments du cadre, et les résultats des travaux entrepris par le soumissionnaire;
- c. Les dates et la durée du travail ou du projet en indiquant les années ou les mois au cours desquels le soumissionnaire y a participé;
- d. Le nom de l'organisation cliente ainsi que le nom, le titre et l'adresse électronique d'une personne-ressource qui peut agir à titre de référence afin de vérifier les projets et l'expérience présentés.

**Étape 1 – Critères techniques obligatoires (O)**

N°	Exigence obligatoire	Réponse du soumissionnaire / renvoi à la soumission ou au CV	Conforme? (oui/non)
O1	<p>Le soumissionnaire doit proposer au moins une (1) ressource comme chef de projet qui possède une expérience professionnelle ou de gestion de projet au cours des 60 derniers mois (5 ans) à partir de la date de clôture de l'appel d'offres, dans les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a) mener et superviser des analyses documentaires sur des sujets techniques;</li> <li>b) interroger les intervenants sur des sujets techniques;</li> <li>c) produire des rapports et des résumés sur des sujets techniques;</li> <li>d) témoigner d'une grande expérience (5 ans et plus) de la réalisation et de la gestion de projets liés aux applications et aux technologies avancées de transport proposées dans le cadre du présent appel d'offres.</li> </ul> <p>Pour montrer qu'il respecte les exigences, le soumissionnaire doit fournir :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Un CV pour la ressource proposée désignée comme chef de projet (ayant au moins 5 ans d'expérience);</li> <li>2. Une description de l'expérience professionnelle ou de gestion de projet conformément au tableau 1, qui montre que la ressource proposée répond à l'exigence en matière d'expérience a, b, c, d, ci-dessus.</li> </ol>		<p>Oui : <input type="checkbox"/></p> <p>Non : <input type="checkbox"/></p>
O2	<p><b>Applicable UNIQUEMENT si l'équipe du soumissionnaire compte un ou plusieurs membres de l'équipe autre que le chef de projet indiqué en O1.</b></p> <p>Le soumissionnaire doit également présenter et désigner les autres membres de l'équipe (le cas échéant) en résumant leurs compétences dans un CV (curriculum vitæ) ainsi que leurs rôles et responsabilités (le cas échéant) pour ce projet.</p>		<p>Oui : <input type="checkbox"/></p> <p>Non : <input type="checkbox"/></p> <p>S. O. : <input type="checkbox"/></p>

<b>O3</b>	<p>Le soumissionnaire doit montrer qu'il a réalisé au moins un (1) projet au cours des cinq (5) dernières années à compter de la date de clôture des soumissions en travaillant avec un (1) membre de l'industrie du GNSS (système mondial de navigation par satellite), y compris des fournisseurs de services, pour analyser l'information sur les technologies avancées déployées pour moderniser et automatiser le secteur des transports.</p> <p>Pour faire la preuve de sa conformité, le soumissionnaire doit donner une description de l'expérience professionnelle et de la gestion de projet de la ressource proposée conformément au modèle de présentation figurant dans le tableau 1. La description doit indiquer de quelle manière la ressource proposée a acquis l'expérience obligatoire requise en travaillant avec l'industrie du GNSS, y compris les fournisseurs de services, pour obtenir et analyser de l'information technique sur les technologies de pointe afin de moderniser et d'automatiser le secteur des transports.</p>		<b>Oui</b> : <input type="checkbox"/> <b>Non</b> : <input type="checkbox"/>
-----------	----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------------------------------------------------------------

<b>O4</b>	<p>Le soumissionnaire doit montrer qu'il a réalisé au cours des cinq (5) dernières années (à partir de la date de clôture des offres) un (1) projet nécessitant une analyse détaillée de l'incidence des services et des technologies avancés du GNSS.</p> <p>Pour démontrer sa conformité, le soumissionnaire doit donner une description de l'expérience professionnelle et de la gestion de projet de la ressource proposée conformément au modèle de présentation figurant dans le tableau 1. La description doit montrer que la ressource proposée répond aux exigences obligatoires en matière d'expérience, ayant travaillé sur un projet nécessitant une analyse détaillée de l'incidence des technologies avancées du GNSS sur l'automatisation du secteur des transports.</p>		<b>Oui</b> : <input type="checkbox"/> <b>Non</b> : <input type="checkbox"/>
-----------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--------------------------------------------------------------------------------

**EXIGENCES COTÉES :**

Les propositions qui **respectent TOUS les critères obligatoires** seront évaluées et cotées en fonction des critères cotés, au moyen des facteurs d'évaluation indiqués pour chaque critère. Les soumissionnaires doivent absolument traiter suffisamment en profondeur chacun de ces critères dans leur proposition pour présenter une réponse complète et permettre à l'équipe d'évaluation de coter les propositions.

Les propositions **DOIVENT obtenir une note globale minimale de 65 points sur un total maximal de 100 points** pour ce qui est des exigences cotées afin d'être jugées recevables sur le plan technique.

Les propositions qui n'obtiendront pas la note minimale de **65 points** pour les exigences cotées seront jugées non recevables sur le plan technique et ne feront l'objet d'aucune autre évaluation.

## Étape 2 – Critères techniques cotés (C)

Les soumissions qui répondent à tous les critères techniques obligatoires seront évaluées et notées en fonction des exigences cotées suivantes. Les soumissions qui n'obtiennent pas le nombre minimal de points indiqué seront jugées non recevables. Chaque critère technique coté doit être traité séparément.

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire / renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note du soumissionnaire
C1	<p><b>Le soumissionnaire doit montrer dans sa proposition qu'il comprend l'objectif, la portée, les tâches et les résultats attendus du projet, tels qu'ils sont décrits dans l'énoncé des travaux (EDT), à l'annexe A. La méthode et l'expérience pertinente seront les deux aspects pris en compte.</b></p> <p><b>(20 points)</b> : La proposition montre que le soumissionnaire a une compréhension <b>complète et approfondie</b> des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables du projet.</p> <p><b>(15 points)</b> : La proposition montre que le soumissionnaire a une compréhension <b>approfondie</b> des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables du projet;</p> <p><b>(10 points)</b> : La proposition montre que le soumissionnaire a une compréhension <b>générale</b> des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables du projet;</p> <p><b>(5 points)</b> : La proposition montre que le soumissionnaire a une compréhension <b>incomplète ou incorrecte</b> des objectifs, de la portée, des tâches et des livrables du projet;</p> <p><b>(0 point)</b> : La proposition du soumissionnaire montre qu'il n'a aucune compréhension de la portée, des objectifs et des produits livrables du projet ni n'aborde ceux-ci.</p> <p>Voici les définitions qui servent à évaluer le C1 :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une compréhension <b>complète et approfondie</b> signifie que la proposition satisfait à chaque élément des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables de l'énoncé des travaux, et ajoute des éléments explicatifs importants qui démontrent une compréhension totale des</li> </ul>		/20	

N°	Exigences cotées	Réponse du soumissionnaire / renvoi à la soumission ou au CV	Note maximale	Note du soumissionnaire
	<p>objectifs.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Une compréhension <b>approfondie</b> signifie que la proposition satisfait à chaque élément des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables.</li> <li>• Une compréhension <b>générale</b> signifie que la proposition satisfait à la plupart des éléments des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables, mais pas à tous.</li> <li>• Une compréhension <b>incomplète ou incorrecte</b> signifie que la proposition n'aborde pas la plupart des éléments des objectifs, de la portée, des tâches et des produits livrables ou n'y satisfait pas.</li> </ul>			

C2	<p><b>Approche proposée, plan de travail et calendrier du projet</b></p> <p>La proposition du soumissionnaire doit faire état de l'approche qu'il propose, d'un plan de travail du projet et d'un échéancier détaillant les échéances et les étapes requises pour mener à bien les tâches précisées dans l'énoncé des travaux (EDT), à l'annexe A.</p> <p>Notamment :</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>a) méthode et approche pour aborder les problèmes;</li> <li>b) description des risques potentiels et des stratégies d'atténuation des risques;</li> <li>c) identification et discussion des hypothèses qu'il fait dans l'approche proposée;</li> <li>d) identification des principales tâches de gestion, d'administration et de nature technique nécessaires pour mener à bien chaque tâche précisée dans l'EDT;</li> <li>e) calendrier qui comprend toutes les tâches et les sous-tâches, ainsi que les intrants requis du Canada (si la proposition du soumissionnaire en fait état);</li> <li>f) identification des activités du chemin critique et des facteurs permettant d'anticiper et d'éviter les retards.</li> </ol> <p>Le tout sera évalué en fonction de son</p>		<b>/40</b>	
----	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------	--

	<p>exhaustivité, de sa clarté et de sa faisabilité, qui seront démontrées par l'utilisation d'une structure de répartition du travail mise en correspondance avec les tâches de l'EDT.</p> <p><b>(40 points)</b> : Le soumissionnaire offre une description <b>exhaustive</b> de sa proposition et y ajoute des éléments explicatifs importants. Aux fins de l'évaluation du C2, une description <i>exhaustive</i> doit comprendre tous les éléments ci-dessus {a) à f)} et plus encore.</p> <p><b>(30 points)</b> : Le soumissionnaire donne une description <b>complète</b> de l'approche proposée et y ajoute certains éléments explicatifs. Aux fins de l'évaluation du C2, une description <i>complète</i> doit comprendre tous les éléments ci-dessus {a) à f)}.</p> <p><b>(20 points)</b> : Le soumissionnaire donne une description <b>générale</b> de l'approche proposée et y ajoute quelques éléments explicatifs. Aux fins de l'évaluation du C2, une description <i>générale</i> doit comprendre la plupart des éléments ci-dessus {a) à f)}, mais pas tous.</p> <p><b>(10 points)</b> : Le soumissionnaire donne une description <b>incomplète</b> de l'approche proposée et n'y ajoute aucun élément explicatif. Aux fins de l'évaluation du C2, une description <i>incomplète</i> ne comprend pas la plupart des éléments ci-dessus {a) à f)}.</p> <p><b>0 point</b> : Le soumissionnaire ne propose ni approche ni plan d'action visant à respecter l'énoncé des travaux (EDT).</p>			
--	------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	--	--

C3	<p>Le chef de projet du soumissionnaire indiqué dans les critères obligatoires (O1) doit avoir une expérience avérée de la gestion de quatre (4) projets ou plus, au cours des cinq (5) dernières années à partir de la date de clôture des soumissions, dans les fonctions suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>a. Superviser et effectuer des analyses documentaires sur des sujets techniques;</li> <li>b. Interroger les intervenants sur des sujets techniques;</li> <li>c. Produire des rapports et des</li> </ul>		<b>/20</b>	
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------	--

	<p>résumés sur des sujets techniques.</p> <p>d. A témoigné d'une grande expérience (5 ans et plus) de la réalisation et de la gestion de projets directement liés aux technologies et aux applications proposées dans le cadre du présent appel d'offres (infrastructure de positionnement, de navigation et de synchronisation [PNS]).</p> <p>Les activités liées au projet ou aux projets doivent être présentées conformément au modèle figurant dans le tableau 1, qui indique en quoi la ressource proposée répond aux exigences en matière d'expérience a, b, c, ci-dessus.</p> <p><b>(20 points)</b> : 4 projets ou plus  <b>(15 points)</b> : 3 projets  <b>(10 points)</b> : 2 projets  <b>(5 points)</b> : 1 projet</p>			
C4	<p>La proposition du soumissionnaire doit témoigner de la réalisation de trois (3) projets ou plus au cours des cinq (5) dernières années à partir de la date de clôture des soumissions, y compris l'étude de l'incidence des technologies avancées du GNSS (système mondial de navigation par satellite) qui visent à faire progresser l'automatisation dans le secteur des transports.</p> <p>Les activités liées au projet ou aux projets doivent être présentées conformément au modèle figurant dans le tableau 1, qui décrit la nature du travail effectué par la ressource proposée sur le ou les projets pour s'informer sur les fournisseurs de services et les nouvelles technologies du GNSS ainsi que définir leurs caractéristiques de rendement et leur possible expansion dans un contexte canadien.</p> <p><b>(10 points)</b> : 3 projets ou plus  <b>(7 points)</b> : 2 projets  <b>(5 points)</b> : 1 projet  <b>(0 point)</b> : 0 projet</p>		<b>/10</b>	



C5	<p>La proposition du soumissionnaire doit montrer qu'il a mené trois (3) projets ou plus au cours des cinq (5) dernières années à partir de la date de clôture de l'appel d'offres, en effectuant une analyse coûts-avantages des technologies de transformation des transports.</p> <p>Le soumissionnaire doit démontrer son expérience de l'établissement des coûts fixes et variables ainsi que de la détermination des coûts de l'outillage et des biens d'équipement liés à l'adoption de technologies et de services de transport.</p> <p>Les travaux liées au projet ou aux projets doivent être présentées conformément au modèle figurant dans le tableau 1, qui décrit la nature du travail effectué par la ressource proposée sur le ou les projets pour analyser les coûts-avantages des technologies de transport, établir les coûts fixes et variables ainsi que déterminer les coûts de l'outillage et des biens d'équipement liés à la mise en place de nouveaux services commerciaux et leur incidence sur les consommateurs.</p> <p><b>(10 points)</b> : 3 projets ou plus  <b>(7 points)</b> : 2 projets  <b>(5 points)</b> : 1 projet  <b>(0 point)</b> : 0 projet</p>		<b>/10</b>	
----	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--	------------	--

Maximum de points possibles	100
Nombre minimal de points requis au total	65
<b>Cote du soumissionnaire (*)</b>	
<b>Résultat</b>	Satisfaisant : <input type="checkbox"/> Non satisfaisant : <input type="checkbox"/>

(\*) : Note technique globale. Cette valeur constitue la note de l'évaluation technique aux fins de l'évaluation de la soumission et du choix de l'entrepreneur.

### **ANNEXE «D» - INSTRUMENTS DE PAIEMENT ÉLECTRONIQUE**

Le soumissionnaire accepte d'être payé au moyen de l'un des instruments de paiement électronique suivants :

( ) Dépôt direct (national et international) ;